

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement de la commune de Lecey

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire de Lecey du 3 février 2025, le zonage d'assainissement de la commune de Lecey sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du lundi 24 février à 10h au mercredi 26 mars 2025 à 12h00 inclus.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné comme commissaire enquêteur Madame Christel LARRAZET.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Lecey aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables sur le site SPL : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

- Un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public dans la mairie afin que chacun puisse consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées :

- par écrit sur le registre papier,
- par voie postale à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, à la Mairie de Lecey - 52360 LECEY
- par voie dématérialisée sur l'adresse mail suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

La Commissaire Enquêtrice recevra à la Mairie de Lecey les jours et heures suivantes :

- Lundi 24 février 2025 de 10h00 à 12h00,
- Vendredi 14 mars 2025 de 16h00 à 18h00.
- Mercredi 26 mars 2025 de 10h00 à 12h00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, et recevoir les observations orales et écrites de ce même public.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Lecey
- sur la plateforme SPL, à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>